



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/529
S/1995/853
9 octobre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquantième session
Point 55 de l'ordre du jour
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquantième année

Lettre datée du 6 octobre 1995, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du 5 octobre 1995, qui vous est adressée par S. E. M. Osman Ertuğ, représentant de la République turque de Chypre-Nord.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquantième session de l'Assemblée générale, au titre du point 55 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Hüseyin E. ÇELEM

ANNEXE

Lettre datée du 5 octobre 1995, adressée au
Secrétaire général par M. Osman Ertuğ

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre qui vous a été adressée le 25 septembre 1995 par le représentant des Chypriotes grecs auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Nicos Agathocleous, et qui contient des allégations de "violations de l'espace aérien de la République" (A/50/477-S/1995/822).

Je tiens à rappeler que j'ai déjà réfuté en bloc de telles allégations dans la communication que je vous ai adressée le 11 septembre 1995 (A/49/964-S/1995/788), et à souligner que celles-ci sont aussi peu crédibles et aussi dénuées de fondement. L'administration chypriote grecque ne sait que trop bien que les zones qu'elle appelle la côte nord de l'île et "la région d'information de vol (RIV) nord et nord-ouest de Nicosie" relèvent de la souveraineté et de la juridiction de la République turque de Chypre-Nord. Sans entrer dans le détail des accusations lancées par les Chypriotes grecs, qui ne méritent pas que je m'y attarde, je tiens également à rappeler une fois de plus que les autorités compétentes de la République turque de Chypre-Nord, sur laquelle l'administration chypriote grecque n'a aucun droit de regard, ont pleinement connaissance des vols effectués dans l'espace aérien de Chypre-Nord et les ont autorisés.

La raison pour laquelle les Chypriotes grecs lancent constamment de telles allégations, et d'autres de la même veine, est manifestement qu'ils tentent de dissimuler la campagne de militarisation intensive qu'ils mènent dans le sud de l'île, au nom de leur "doctrine de défense commune" avec la Grèce. Il convient de noter que, dans le cadre de cette campagne, l'administration chypriote grecque et la Grèce ont récemment procédé à des manoeuvres militaires communes dans le sud de Chypre, auxquelles elles ont donné le nom de code "Nikiforos 95" et auxquelles ont participé la force aérienne et la marine grecques. Au cours de ces manoeuvres, les dirigeants et la population du sud de l'île ont lancé toute une série de slogans traduisant l'intention qu'avaient les Grecs et les Chypriotes grecs "d'attaquer Chypre-Nord et d'en prendre possession". Comme on le sait, forts des armes offensives qu'ils ont récemment acquises et de l'appui militaire qu'ils reçoivent de la Grèce, les dirigeants chypriotes grecs sont allés jusqu'à déclarer qu'ils n'excluaient pas la possibilité d'une guerre.

En outre, par ces allégations, les Chypriotes grecs tentent de camoufler leur refus de négocier. Ils continuent de refuser d'appliquer les mesures propres à accroître la confiance et M. Clerides, le dirigeant chypriote grec, reste sourd à tous les appels à un dialogue direct que lui lance le Président Denktaş. Plutôt que d'appuyer votre mission de bons offices, l'administration chypriote grecque s'écarte de plus en plus du processus de négociation en mettant l'accent sur l'appartenance à l'Union européenne, dont elle a fait une condition préalable aux pourparlers, afin de modifier les paramètres d'un règlement global.

La communauté internationale ne manquera pas, j'en suis sûr, de remarquer que les Chypriotes grecs essayent à nouveau de provoquer une escalade du conflit et rejettent systématiquement toute négociation directe; je suis persuadé qu'elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour les convaincre d'abandonner cette vaine stratégie.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquantième session de l'Assemblée générale, au titre du point 55 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le représentant de la République
turque de Chypre-Nord

(Signé) Osman ERTUĞ
